Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 14 Joumada II 1445
27 Décembre 2023

N° 151

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2928**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2932**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **2935**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2936**
Avis aux créanciers..... **2940**
Convocations
Sociétés anonymes **2940**
Autres sociétés **2942**
Divers
Avis au public..... **2942**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice augmentation de capital : passage de 1.000.000 TND à 5.000.000 TND

Société de Distribution des Articles de Conditionnement

«SODIAC Emballages»

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

Identifiant unique : 0026402C

MF : 0026402C/AM/000

La société «SODIAC Emballages» porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2023 a décidé de réaliser l'augmentation en numéraire du capital social. L'augmentation du capital est proposée par la présente notice pour 4.000.000 TND pour le porter de 1.000.000 TND à 5.000.000 TND.

Dépôt : une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2023, enregistré à la Recette des Finances de Radés (1er), enregistrement n°23703729 du 5 décembre 2023, a été déposée au Registre National des Entreprises le 08/12/2023 sous le numéro AC021742023.

Nombre d'actions : L'augmentation du capital sera réalisée par l'émission au pair de 20.000 actions nouvelles nominatives de 200 dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription, par apport en liquidités ou par compensation avec les comptes courants d'associés détenus par les actionnaires pour leur valeur au 31 août 2023.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 4 décembre 2023 a décidé la mise en place de droits préférentiels de souscription à raison de 4 DPS pour une action ancienne.

Délai de souscription : Le délai de souscription a été fixé à 20 jours à partir de la parution de cette notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

Conversion de créances liquides : La libération des actions souscrites en numéraire sera notamment réalisée, conformément aux dispositions de l'article 292 du Code des Sociétés Commerciales, par conversion de créances liquides. La preuve du versement du montant des actions est établie, conformément aux dispositions de l'article 305 dudit Code, par un certificat délivré par le Conseil d'Administration et approuvé par le Commissaire aux Comptes.

Mise à jour des statuts : Il a été décidé également de mettre à jour corrélativement l'article 6 des statuts.

2023R03041SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

Société Magasin Général

S.A au capital de 15 777 070 dinars

Identifiant unique : 0033128W

N°CNSS : 035698-02

Suivant l'assemblée générale extraordinaire réuni le 17 mars 2023 qui a décidé l'augmentation de capital en numéraire de 5 218 750 dt, dont le procès-verbal enregistré le 28 mars 2023 à la recette des finances rue Ghandi, Tunis, sous n°23501322, quittance n°31987, il a été procédé le 3/8/2023 devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis à la déclaration de souscription et de versement concernant la réalisation de cette augmentation dans la limite de 82,315 % du montant de l'augmentation initialement décidé et ce par la souscription à 4295 820 actions nouvelles au prix d'émission de dix (10) dinars chacune, soit un (1) dinar de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de neuf (9) dinars.

Le capital social est ainsi augmenté de 11 481 250 DT à 15 770 070 DT.

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 4/8/2023 sous le numéro 2023144825 sont les suivants :

Le procès-verbal de l'AGE susmentionné.

La déclaration de souscription et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 3/8/2023 sous n°23803581, quittance n°6937

La liste des souscripteurs et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 3/8/2023 sous n°23803579 quittance n°6935/6938.

L'augmentation du capital est ainsi, réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2023R03043SANB2

Avis aux actionnaires

Société Tunisienne de Conditionnement de Produits Alimentaires Al Jazira SA

Société anonyme

Au capital de 4 200 000 Dinars Tunisiens

Le conditionnement, la commercialisation de tous produits alimentaires que ce soit liquide ou solide notamment le remplissage d'huile d'olives

Rue Farhat Hached, Morneg, Ben Arous

MF : 000/M/P/0644859A

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2023 enregistré à la recette des finances de Mornag le 21/12/2023, Quittance n°M077252 Enregistrement n°23502705, il a été décidé d'augmenter le Capital social de la somme d'un million quatre cent soixante-dix mille (1 470 000) dinars

tunisiens pour le porter de quatre millions deux cent mille (4 200 000) dinars tunisiens à cinq millions six cent soixante-dix mille (5 670000) dinars Tunisiens et ce par l'émission au pair de cent quarante-sept mille (147 000) actions nouvelles de dix (10) dinars tunisiens chacune, assorties d'une prime d'émission de huit millions cinq cent vingt-six mille (8 526 000) dinars tunisiens soit un prix d'émission unitaire de soixante-huit (68) DT par action à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription, étant bien précisé que les dites actions nouvelles seront toutes obligatoirement nominatives.

La souscription de ladite augmentation du capital sera réservée exclusivement à un nouvel actionnaire la SICAR AMEN Société d'Investissement à capital risque au capital de 2 500 000 Dinars, ID RNE 6453571 ayant son siège social à l'Avenue Mohamed 5,1002 Tunis.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires.

La souscription à ladite augmentation du capital devrait être exercée par la bénéficiaire dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au journal officiel. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci haut mentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2023 a donné tous pouvoirs à Monsieur Mokthar Ben Achour pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires et notamment la déclaration de souscription et de versement devant Mr. le Receveur de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau à Tunis jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation du capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque AMEN BANK Agence Centre Affaires Berges du Lac compte indisponible n° 07121018134000010301.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous chambre commerciale (Registre National des entreprises) sous le n°AC021832023 en date du 22/12/2023.

2023R03049SANB2

Notice pour Augmentation du capital

SOCIETE LUBRIFIANTS APPLICATIONS DIVERSES

S.A. au capital de 26 489 070.000 Dinars

Siège social : 4 Rue Kenitra 1000 Tunis

IU : 941750TAM000

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2023, dont le PV a été enregistré à la Recette des finances Avenue de la Gare Tunis le 10 octobre 2023 sous le numéro 23505283 Quittance n°M063610, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire pour le porter de 26 489 070 DT à 34 489 070 DT, soit une augmentation de Huit millions Dinars (8 000 000 DT), en créant 800 000 nouvelles actions de valeur nominale (10 Dinars), avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Conditions de l'augmentation :

Cette augmentation a été réalisée par apports en numéraires issues de l'actionnaire «Fournitures Autos et Dérivés FAD SA» à concurrence de 8000 000 DT et avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Dépôt définitif :

Une copie du PV du conseil d'administration, de l'AGE ayant décidé d'augmenter le capital social, de la déclaration de souscription et de versement ainsi que la liste des souscripteurs, ont été déposés au registre national des entreprises RNE sous le n°2023186633 en date du 21/12/2023, la déclaration de souscription et de versement est enregistrée auprès de madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 20/12/2023.

2023R03055SANB2

TIMAB TUNISIE

Société anonyme Non-Résidente

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Gannouche - BP 73 - 6000 Gabès

I.U : 0761861/Y

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 28/11/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés, 1er Bureau Tunis, le 18/12/2023 sous En°23805999 Qn°M010934)

- Mr. Yohan Becker décide de démissionner de son poste de président du conseil.

- Les actionnaires ont décidé de nommer Mr. Clément Houllier en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

- Mr. Yohan Becker a décidé de démissionner de son poste d'administrateur.

- Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises le 19/12/2023 sous I.U n°0761861Y et sous dossier n°2023186467.

2023403034SANB2

Notice d'information

(Article 164 du Code des Sociétés Commerciales)

Augmentation de capital en numéraire

SOPRA BANKING SOFTWARE TUNISIA

Société anonyme

Capital social : 150 000 dinars

Siège social : Immeuble Les Pins, Bloc B, Lotissement Zone VI, Cité Les Pins Lac II, 1053 Tunis

Identifiant unique : 1127660/N

Dénomination sociale : SOPRA BANKING SOFTWARE TUNISIA

Forme juridique : Société anonyme

Montant du capital à souscrire : Dix millions sept cent cinquante quatre mille soixante dix (10.604.070) Dinars

Siège social : Immeuble Les Pins, Bloc B, Lotissement Zone VI, Cité Les Pins, Lac II, 1053 Tunis

L'objet social : Développement et maintenance de logiciels

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé l'augmentation de capital : Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2023 a été déposée au Registre National des Entreprises le 30 octobre 2023 sous le numéro AC011462023.

Nombre des actions à souscrire contre du numéraire, la somme Immédiatement exigible : L'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2023 a décidé une augmentation de capital d'un montant de dix Millions six cent quatre mille soixante dix (10.604.070) Dinars par émission de 1.060.407 actions nouvelles de dix (10) Dinars chacune, à souscrire intégralement par la société SOPRA BANKING SOFTWARE SA, à laquelle l'augmentation de capital a été réservée par suite de la suppression du droit préférentiel de souscription des autres actionnaires. Les actions nouvelles seront totalement libérées, lors de la souscription, par conversion de créance certaine, liquide et exigible.

Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Délai ouvert pour la souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Dépôt des fonds : Le montant des créances objet de la conversion en capital est inscrit dans un compte courant associé ouvert dans les livres de la société SOPRA BANKING SOFTWARE TUNISIA au nom de la société SOPRA BANKING SOFTWARE et a fait l'objet d'un certificat du conseil d'administration dûment approuvé par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 305 du Code des sociétés commerciales.

2023403036SANB2

Notice d'information pour une augmentation de capital

De la société LBM Industrie

Société anonyme

Au capital de 2 180 000 dinars

Siège : Résidence Dream 6ème étage cité des pins les Berges du Lac Tunis CP 1053

Identifiant unique : 1686345Q

En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination sociale : Société LBM INDUSTRIE

Forme juridique : Société anonyme

Montant du capital à souscrire : Sept cent cinquante mille (750 000) dinars

Siège social : Résidence Dream 6ème étage cité des pins les Berges du Lac Tunis CP 1053

Objet social : Biscuiterie

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Un exemplaire du projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2023 a été déposé au centre national du registre des entreprises le 26 septembre 2023, sous le n°AC011292023

Modalités de l'augmentation : le capital sera augmenté de sept cent cinquante mille (750 000) dinars, pour le porter de 2 180 000 dinars à 2 930 000 dinars, par l'émission de sept mille cinq cents (7 500) actions nominatives nouvelles, de cent (100) dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 dinars chacune.

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale l'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

Modalités de convocation des assemblées générales : les convocations sont faites par avis publié au J.O.R.T et au bulletin officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2023403038SANB2

Avis aux actionnaires

Société «SMART ASSET MANAGEMENT»

Société anonyme

Au capital social de 300.000 DT

Siège social : 5, Rue Mustapha Sfar - 1002 - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0927689X

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/12/2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 21/12/2023 sous

le numéro 23506068, quittance 11049, il a été décidé, après lecture du rapport du conseil d'administration et le rapport spécial du commissaire aux comptes, une augmentation de capital de 200.000 DT, pour être porté de 300.000 DT à 500.000 DT et ce, par l'émission à la valeur nominale de 2.000 actions nouvelles, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement par compensation d'une partie des créances figurant en compte courant dues par la société au profit de la société SMART FINANCE et ce, à hauteur de 200.000 dinars.

Les actions nouvelles seront assimilées aux anciennes actions dès leur création.

La souscription de ladite augmentation du capital sera ainsi réservée à la société SMART FINANCE.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires.

La souscription à ladite augmentation du capital devrait être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au journal officiel avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/12/2023 a donné tous pouvoirs à Monsieur Ghassen BELHADJ JRAD, Directeur Général de la Société, ou à défaut à tout autre mandataire que le Directeur Général déléguera à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et nécessaires pour la réalisation de l'augmentation de capital susvisée et notamment faire la déclaration de souscription et de versement auprès de Monsieur ou Madame le Receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau, Tunis et toutes autres formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité ou de régularisation quelconque.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au centre national du registre des entreprises de. Tunis le 22/12/2023 sous le n° AC011842023.

2023403039SANB2

Augmentation de capital

YADIS HOLDING

SA au capital de 7 656 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

1- En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 9 octobre 2023, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 10 octobre 2023 sous n°23504723, Quittance n°8835, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 1 344 000 dinars pour le porter à 9000 000 dinars par voie d'émission de 84 000 actions nouvelles de 16 dinars chacune libérés du quart à la souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts :

2- La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 1er décembre 2023 et enregistrée à la même date sous n° 23805671, Quittance n°10422.

Des exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le 4 décembre 2023 sous n°2023182357.

2023403043SANB2

ERRATUM

Annulation de la convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 janvier 2024

Société SWIVER INVEST

Société anonyme

Siège social : Immeuble carte, entrée b 7ème étage centre urbain nord Menzah 4 - Tunis

Identifiant unique : 1557371Z

Les actionnaires de la société SWIVER INVEST sont informés que l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le lundi 22 janvier 2024 à 10h au siège social de la société est annulée et ce pour la reprogrammer ultérieurement.

2023403046SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE YASSINE DE COMMERCE

S.A.R.L au capital de 10 000 dinars

Adresse : Avenue 7 Novembre Près de Mosquée El Ghofran

Cité Ennassim Naassen 1135

Identifiant unique : 1393105 Y

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8/12/2023, enregistrée à la recette des actes de sociétés - 1er Bureau Tunis, le 19/12/2023, sous le numéro 23806028, Quittance n°010981, il a été décidé comme suit :

Nomination de Najoua Laabidi, nouvelle Gérante de la société pour une période indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises Ben Arous, le 20/12/2023 sous l'identifiant unique 1393105Y, dossier n°2023186358.

2023R03054SRLB2

Liquidation de la Société et nomination d'un liquidateur

Société "High C Med Trading Company - Sarl"

Capital social : quarante mille dinars tunisiens (40 000 DT)

Siège social : Avenue Mahmoud Akrout entre Jameleddine Afghani & 13 Août Poudrière 1, 3000 Sfax

Identifiant Unique : 1745088 Y/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14

décembre 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 22 décembre 2023 enregistrement n°23507226 quittance n°M007966 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises «RNE» sous le dossier n°2023186914 en date du 22 décembre 2023. Les associés ont décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société High C Med Trading Company - Sarl.

- La nomination de Monsieur Mourad Abid comme liquidateur.

2023X01652SRLB2

Liquidation de la Société Pegazeus International Trade SARL

Capital social : 160.000 Dinars

Siège social : Résidence La Turquoise, Bloc C - Apt n°03, Rue du Docteur Slaim Ammar, 2037 Ennasr II

Identifiant unique : 1728635F

Suivant procès-verbal en date du 30/11/2023, enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 5/12/2023 quittance n°139471 enregistrement n°23709172, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 11/12/2023 et dont l'annonce est parue au BORNE le 18/12/2023 sous le numéro 2023184091 bulletin n°251, Monsieur Mohamed HAOUIDHEK est nommé liquidateur de la société Pegazeus International Trade SARL.

Le liquidateur de la société Pegazeus International Trade SARL informe le public que tout créancier éventuel doit présenter une liste de ses créances avec les documents justificatifs au liquidateur à son bureau sis au Centre Dorra Bloc C Etage 2 Bureau n°6 Manar 3 Tunis. Téléphone : 71 887 788, Fax 71 887 313 et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, sinon il perdra tout ses droits de réclamation de ses créances.

2023403030SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT TUNISIE

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 30.344.800 Euros

Zone Industrielle Béja - 9000 Béja

I.U.: 1012654G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5/12/2023 enregistré à la Recette des Finances 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja le 15/12/2023 sous Qn°M080586 En°23809656

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à 30.344.800 Euros.

Dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1012654G le 19/12/2023 sous dossier n°2023186464.

2023403033SRLB2

YAZAKI TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée Non- Résidente

Capital social : 12.000.000 Euros

Nouvelle Zone Industrielle Aguila 2 - Route de Tozeur - 2100 Gafsa

I.U : 1098077P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 27/9/2023 (enregistré à la Recette des Finances Av. Farhat Hached-Gafsa le 12/12/2023 sous Qn°M065628 En°23809878)

- Les associés ont approuvé les Etats financiers arrêtés au 31 Mars 2023

- Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet MS Louzir représenté par Mr Tarek Sahli en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

- L'un des gérants Mr Masunari Shoji a démissionné de son mandat.

- Les associés ont décidé de nommer Mr. Yamada Munenori en qualité de gérant pour un mandat de trois (3) années.

- Les gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir séparément.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 27/9/2023 (enregistré à la Recette des Finances Av. Farhat Hached - Gafsa le 12/12/2023 sous Qn°M065625 En°23809876)

- Les associés décident d'appliquer l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales.

Un exemplaire des PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous I.U. n°1098077P en date du 20/12/2023 sous dossier n°2023186462.

2023403035SRLB2

AUTRES SOCIETES

Dissolution et liquidation

MITSUBISHI CORPORATION (bureau de Tunisie) - en liquidation

Immeuble Royal Garden, 2ème étage, rue Erriel, Cité les Pins, les Berges du Lac 2, 1053 - Tunis

Identifiant unique : 0014478K

Suivant procès-verbal de Décisions de MITSUBISHI CORPORATION du 16/11/2023, enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 28/11/2023 sous n°23509683, quittance n°M111945 et déposé au Registre National des Entreprises sous n°2023182561 le 4/12/2023, il a été décidé ce qui suit : - la dissolution anticipée du Bureau de Tunisie - la nomination de Messieurs Hiroharu Okamoto et Mohamed Kammoun en tant que liquidateurs avec les pleins pouvoirs.

Tout créancier éventuel doit déposer son titre de créance certifié conforme dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution du présent avis au JORT entre les mains des liquidateurs désignés, élisant domicile au 13, rue Ibn Qutayba Cité Jardins 1002 Tunis.

2023R03020SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 02/10/2023 et enregistré le 3/10/2023 à la recette des finances el Manar, Tunis, quittance n°M060187

enregistrement n°23202829 monsieur Abdesslem ben Hamza sis au 14 rue Abderrahmen Ebn Zayed cité Tahrir Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°3 rue 6691 cité Ibn Khaldoun Tunis à la société pâtisserie AL JAMAL ET FILS identifiant unique 1810281 Q sis au 14 rue Abderrahmen Ebn Zayed cité Tahrir Tunis.

Les oppositions seront devant le vendeur sis au 14 rue Abderrahmen Ebn Zayed cité Tahrir Tunis dans les 20 jours qui suivront le présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru dans le quotidien Achourouk dans son numéro du 23-12-2023.

2023T01234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente signé le 20/11/2023 et enregistré à la recette des finances Fouchana Ben Arous le 24/11/2023 reçu n°MO97842, enregistrement n°23205087, Mr. Najib ben Dhao Ben Mohamed Mitoun titulaire de la carte d'identité nationale n°06531229 délivrée le 11/11/2008 en Tunisie demeurant à zmour Tataouin nord représenté par son frère Mohamed Ben Dhao ben Mohamed Mitoun en vertu de la procuration signée le 7/11/2023 et enregistrée à la recette des finances de bir al kasaa le 20/11/2023 reçu n°MO35091 a vendu à Mr. Marwen Ben Salah Ben Ahmed Godbane titulaire de la carte d'identité nationale n°14451431 délivrée le 12/9/2018 en Tunisie demeurant à Bou Abdallah kesra Siliana la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des fruits secs sis à la rue 7 Novembre Fouchana.

Toute opposition à cette vente doit être déposée entre les mains de l'Avocate Maître Mouelhi Rym demeurant au 15 rue Jean Jaurès Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 22/12/2023.

2023R03036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 28 Novembre 2023 et enregistré à la recette des finances Avenue la Gare Tunis le 14/12/2023 (Reçu n°M076252 enregistrement n°23206417) la Société FOURNITURES GENERALES DE PLOMBERIE Par son gérant Monsieur Anis Ridene (C.I.N n°04686275) RNE : 1358443 P a vendu la totalité du fonds de commerce à Mademoiselle Hela TEBOURBI (C.I.N n°05497896) et Monsieur Yassine TEBOURBI (C.I.N n°05484618) Conjointement situé n°27 Rue Ali Darghouth Beb Bhar Tunis Exploité «Tous Types De Commerce «avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau de Maître Tarek Hessine Avocat sis au n°15 Rue Ibn Tafarjine Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés le 22/12/2023.

2023R03042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 7/11/2023 et enregistré à la recette des Finances 3 Septembre 1934 le 11/12/2023 quittance n°M087484 enregistrement n°23202857 Monsieur Mohamed Taieb Hachfi CIN n°08437731 délivrée le 20/5/2009 a vendu à Monia El Hachfi la totalité du fonds de commerce Boulangerie sis à la Rue Abou Bakr Essedik Cité Bouhsina Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mohamed Taieb Lhachfi sis à la Rue Abou Bakr Essedik Cité Bouhsina Sousse 20 jours après la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 21/12/2023.

2023S01522FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 22/12/2023 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse reçu n°M071726 enregistrement n°23205386 en date du 22/12/2023 la Sté HHL de restauration (SARL) ayant son siège social à l'Avenue Senghor Sousse (IU : 1468620A)(MF1468620A), a vendu à la Sté Acyclem (SUARL) ayant son siège social au n°02 rue Arous Elbahr Hammam Sousse (IU : 1662591A) (MF1662591A), consistant en un local destiné à la restauration sis à l'avenue Senghor Sousse.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°74 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 23/12/2023.

2023S01526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 5-12-2023 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 6-12-2023 quittance n°M061160 enregistrement n°23200356.

Mr Oussama Ben Slah Eddine Kassem, n° de la carte d'identité 09408424, demeurant à la rue Hiboun Mahdia, a vendu le fonds de commerce sis à la rue Habib Bourguiba Réjiche Mahdia exploité comme superette «El Yosser» avec ses éléments corporels et incorporels, à Mme Lobna ben Nouri Haj Heni, n° de la carte d'identité 08684052 demeurant Réjiche Mahdia.

Les éventuelles oppositions peuvent être envoyées dans les délais légaux auprès de bureau d'avocat Maître Sofien El Hani demeurant immeuble Snen rue 2 Mars 1934 Mahdia.

Publier le 12-12-2023 au journal Le Quotidien sous n°623/444 MM.

2023S01528FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 11/12/2023 enregistré à Sousse le 18/12/2023 quittance n°M071201,

enregistrement n°23205322; Mohamed Salah Jaziri titulaire de la CIN n°08479385 vend à Hamida Youness ép Sahbi Majdouba titulaire de la CIN n°04043179, la totalité du fonds de commerce Pizza Shop sis à rue Ahmed Tawfik Almadani numéro 101 Khezema ouest Sousse, avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au journal Assahafa du 26 décembre 2023.

2023S01530FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente daté le 9/11/2023 enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba Sfax le 16/11/2023 n°M088142 rédigé par Me Walid Krichen Avocat à Sfax, Mr Fakhri Ben Mohamed Taher Ben Belgacem Gassoumi Titulaire de la CIN n°08214219 a vendu à Mme Sana Bent Hassan Ben Taher Zaeid Titulaire de la CIN n°03998645 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs sise à la route de Soukra Km 2.5 Sfax. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans le local du fonds de commerce précité dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal le Temps du 23 décembre 2023.

2023X01658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente daté le 5/12/2023, enregistré à la recette des finances du 7/12/2023 enregistrement n°23202084, quittance n°M059461, Mohamed ben Belgacem Sabri titulaire de la C.I.N. n°13012734, a vendu à Radhia bent Rabah Maaroufi Epouse Lazhar Belghith titulaire de la C.I.N. n°00377955, la totalité du fonds de commerce exploité au restaurant fast - food sis au 19 rue Milia et rue Bellevue Ouardia 1009 Tunis, pour un montant de trente quatre mille dinars (34.000,000 DT).

Toutes les oppositions doivent être déposées au 19 rue Milia et rue Bellevue Ouardia 1009 Tunis; dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis dans le JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 22/12/2023.

2023403032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis, en date du 11 décembre 2023 sous le numéro 23206165 Quittance n°M093273 Monsieur Yves Ben Carmel Louis Antoine ADDARIO, titulaire de la carte d'identité nationale n°00338745, demeurant au n°13 Rue d'Espagne, El Mourouj, a cédé à Mademoiselle Neira Ben Khaled Rais, demeurant au n°09, Rue Habib Bouguedfa, Mégrine Ben Arous, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°09618740, le Fonds de commerce exploité au local n°13 bis, sis à Immeuble le Colisée situé au n°43-45 Avenue Habib Bourguiba, Tunis.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Mademoiselle Neira Ben Khaled Rais, ayant son domicile au n°09, Rue Habib Bouguedfa, Mégrine Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au J.O.R.T conformément aux dispositions de l'article 193 du code de commerce.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal le Quotidien en date du 20 décembre 2023.

2023403041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 19/12/2023 et enregistré à la Recette des finances Charguia le 21/12/2023 sous le n°2321044, quittance n°127698, la société Business & Décision Tunisie sous n°1034484B, dont le siège social est situé à la rue du Lac de Côme, Immeuble Millenium, 1053, les Berges du Lac, Tunis a cédé à la société Sofrecom Tunisie sous n°1217628P, dont le siège social est situé à la rue du Lac Biwa - Immeuble Sterling, les Berges du Lac, 1053, Tunis, le fonds de commerce de l'activité informatique sis à la rue du Lac de Côme, Immeuble Millenium, 1053, les Berges du Lac, Tunis. Les oppositions doivent être faites auprès de la société Sofrecom Tunisie en la personne de son représentant légal demeurant à son siège sis à la rue du Lac Biwa, Immeuble Sterling, les Berges du Lac, 1053 Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 25/12/2023.

2023403042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 18/12/2023 et enregistré à la recette des finances Denden Tunis le 21/12/2023 sous le n°23204476 et quittance n°1079209, Mr Mohamed Hachmi Ben Sami Ben Abdelaziz ESSGHAIR a vendu à Mme Inès Ben Ismail DEROUICHE Epouse Mohamed Wajdi Hazem un fonds de commerce exploité au commerce d'Aluminium, au local sis à Cité Elamal Rue Ksar Said n°34 Manouba, son objet est le commerce. Les oppositions doivent être formulées au bureau de Maître Jamel Khdhiri, Avocat, sis au 55 Rue Khair Eddine Bâcha, 4ème Etage Bloc (B) Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 29 décembre 2023.

2023403048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce en date du 21/12/2023 enregistré à la recette des finances La Goulette le 22/12/2023 quittance n°131005 enregistrement n°23209629 s'est installé la propriété de l'ensemble du fonds de commerce à

la société AL IKHLASS GROS inscrite au registre national des entreprises n°1630722S représentée par son gérant Mr Raouf Mestaoui titulaire de la CIN n°05656396 a vendu l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels représenté par un local pour tous types de commerce à l'exception d'un café situé au 60 Avenue Khaled Ibn El Walid l'Aouina Tunis à la société ANKTI PROD inscrite au registre national des entreprises n°1485386H représentée par son gérant Mr Noomene Abidi titulaire de la CIN n°07801582. Publier dans deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 24/12/2023.

Les oppositions sont recevables au siège du dit fonds de commerce au 60 Avenue Khaled Ibn El Walid l'Aouina Tunis et cela dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT.

2023403050FCCC2

Location gérance libre

Contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location sous seing privé en date du 28/8/2023 enregistré à la recette des finances cité Elmahrajen le 7/12/2023 Reçu n°58576 Enregistrement n°23305387; Mr Hatem ben Monji Bou Kharouba, titulaire de la CIN n°04751526 délivrée le 21/11/2019 et de l'Im. Fiscal N° 000 C N 373246/S, loue à Mr Eskander Ben Abdelaziz Juini Titulaire de la CIN n°08745172 délivrée le 20/02/2019. Tout le fonds de commerce sis au 21 bis Av Haroun Errachid Mutuelville pour usage Vente de poulet et produits dérivés épiceries et variantes pour une durée de trois ans renouvelables commençant le 01/9/2023.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens «Echourouk» et «Le Quotidien» du 13/12/2023.

2023T01222FCCC3

Location en gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu du contrat daté du 18 septembre 2023 enregistré à la recette des finances - cité Tadhamen le 02 octobre 2023, sous le n°23304818, quittance n°M082447, Madame Zaara Bent Salah Bouhalli a loué, en gérance libre, à Madame Olfa Bent Hmeid Ben Younes Dhaouadi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exploitation d'un café de 1ère Catégorie situé à M'nihla, km 8 route de Bizerte, Gouvernorat de l'Ariana et ce pour une période de trois années renouvelable commençant le 1er octobre 2023 et finissant le 30 Septembre 2026.

Toutes les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maître Samir Ouerhani, Avocat, sis à Tunis rue du Lac Mâlaren - 2ème étage, Br. C 3 - Escalier - C Résidence Palais du Golfe - Les Berges du Lac 1053, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse le 23 décembre 2023.

2023T01238FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8/12/2023 enregistré à la Recette des Finances, à Menzeh 9, Tunis, le 20/12/2023, Quittance n°89477, Enregistrement n°23304427. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est au POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Monsieur Mohamed Yassine Ben Haykel Ben Maaouia ADLI, demeurant à la résidence Panorama, Diar Ezzahra route 01 Ezzahra, Ben Arous, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés et de Poulets Rôti, situé au 73 bis avenue Taher Ben Ammar, Menzeh 9, Tunis à compter du 15/12/2023.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 23/12/2023.

2023R03052FCCC3

Contrat de location gérance

En vertu d'un contrat du location gérance en date dont légalisation de signature à la municipalité de Morneg le 11/12/2023 et enregistré à la recette des finances Morneg le 11/12/2023 sous le numéro 23302610 par quittance numéro M075606, Mr Mounir Nafati a loué à M Adel Abidi la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Hasan Hosni Abdelwaheb Morneg Ben Arous exploité comme café de 1ère catégorie "Alfath".

Les oppositions doivent être déposées chez le locataire sis à l'avenue Hasan Hosni Abdelwaheb Morneg Ben Arous et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a déjà été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien parus le 19 décembre 2023.

2023403049FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Rugby Club Ettahrir

Substitution de trésorier

Le comité directeur du Rugby Club Ettahrir annonce la désignation de Monsieur Samir Knani en tant que trésorier à la place de Monsieur Mourad Ktaifi qui a démissionné et ce suite au procès-verbal signé le 29 Novembre 2023 et déposé à la recette des finances de Ksar Said à la date du 5 décembre 2023 avec le numéro de dépôt 23704162 et le reçu numéro 073206.

2023T01235APSF2

Changement de nom et d'adresse de l'association

En vertu de PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 novembre 2023 sous la supervision de Mr Mohamed Ali Sakli

représentant de la délégation régionale des sports. Il a été convenu de modifier :

L'article 1 : relatif au nom de l'association de «Association Radés de Kyokuchinkay Karaté et des arts martiaux » au nouveau nom « Al-Hilal Sport Radés ».

L'article 5 : relatif au changement d'adresse de l'association de 3, rue Jallouli Radés, à la maison des associations May Jribi Avenue Farhat Hached Radés.

2023R03062APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître NAJLA JAZI

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Société NUMERIS en la personne de son représentant légale (débitrice principale), S.A.R.L, immatriculée au Registre de Commerce sous le n°B51199932012, dont le siège social est situé à la rue Mahmoud Matri Nabeul, 2- les héritiers de la caution réelle solidaire feu Hamida Bouthraa : Mr Achraf Ben Salha le mari de la défunte agissant en son nom et au nom des ses enfants mineurs : Asim, Wassim, Mohamed Ben Salha qui résident à la rue ellyssa sidi mahrssi Nabeul, Mr Ahmed Bouthraa le père de la défunte et Mm Fawzia Fallah la mère de la défunte et qui résident aussi la rue ellyssa sidi Mahrssi Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 613 m² objet du titre foncier n°523164 Nabeul dénommé "el Hana" sis à Tazarka sur lequel est bâti un immeuble en cours de construction de trois étages dont la construction est inachevée, les murs extérieurs sont en double cloisons et les murs intérieurs son en brique d'une épaisseur de 15 cm, le rez-de-chaussée est aménagé en tant que parking d'une superficie de 516 m² il contient des escaliers amenant au premier étage d'une superficie de 516 m² qui se compose de quatre appartements qui ne sont pas encore prêts à l'habitation dont chacun contient un salon, deux chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain et des balcons leur parterre est en Ciment, le deuxième étage se compose aussi d'une superficie de 516 m² de quatre appartements qui ne sont pas encore prêts à l'habitation dont chacun contient un salon, deux chambres à coucher, une cuisine et des balcons, l'immeuble est délimité du nord et de l'est par une route, de l'ouest par un immeuble revenant au tiers et du sud par un immeuble revenant au tiers.

Mise à prix : (1 746 320 d 920) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 24/01/2024 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2023R03044VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Le poursuivant : Elabidi Ben Mohamed Gassmi, ouvrier, sis à Gabès.

2) Partie saisie : Boulbaba Saaden, ouvrier, sis à Cité "ELMAAHAD" - Wahet Chenini - Gabès.

3) Avocat poursuivant : Maître Fahem El Mansouri, Avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue Monji Slim n°127 - Gabès.

4) Objet de la vente : Immobilier représenté par le terrain clôturé situé à cité Elmaahed Quartier de l'oasis de Chenini Gabès se compose d'un immeuble à usage d'habitation il contient un salon et trois chambres et cuisine et WC et hall d'entrée et cour avant et arrière Equipé de lumière électrique et d'eau potable il est limité au nord au sud et à l'ouest par des bâtiments appartenant au tiers et de l'est route du sol. La propriété d'immobilier a été transférée conformément au contrat de vente daté le 20/12/2015 et rédigé par un notaire Maître Aida Baabou et son assesseur d'une superficie totale de 175,5 mètres carrés.

5) Mise à prix : Cent vingt neuf mille et trois cent quatre vingt dix dinars (129.390, 000D).

6) Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi 29/01/2024 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès.

7) La visite des lieux : Peut se faire tout les jours (horaires de travail) sauf les dimanches et jours fériés.

N.B : La consultation du cahier des charges peut se faire tout les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Gabès et à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023R03046VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction du prix de 40%

Maître Khechimi Abdel Karim

Avocat auprès de la cour d'appel

18 rue Ibn Khaldoun 2ème étage - Tunis

Matricule fiscal : 1213269/T/A/P000

Tél : 97.970.260/92.984.947

1- Le créancier saisissant : La Société STAR FRUIT, en la personne de son représentant légal, SARL, MF : J1522450 et le seul numéro IU au

RNE numéro J1522450, et inscrite au RC N° B02141932017, siège social : Bâtiment Al-Nassim, Bureau n°3, 1er étage, rue Al-Mutawakkil, Montplaisir - Tunisie. Elle a choisi son lieu de contact dans le bureau de son avocat indiqué ci-dessus.

2 - Le débiteur saisi : Mohsen ben Omar ben Saleh Al Basili, vendeur de légumes, titulaire de la CIN numéro 00541457 délivrée le 13/11/2013, demeurant au n°2, rue Al-Hadi Shaker, Al-Amri Fouchana Ben Arous.

3- L'avocat poursuivant : Maître Abdl Karim Al-Khichimi, l'avocat en appel, dont le cabinet est situé au 18 rue Ibn Khaldoun, 2ème étage - Tunisie, MF : 1213269T/A/P000.

4- La désignation de l'immeuble saisi : Toutes les parts indivises revenant au débiteur saisi dans l'immeuble dénommée «Al- Thaniyah II» objet du TF n°50887 Ben Arous, située au nord-est de Mohammedia, et exactement au n°02, rue Al-Hadi Shaker Omari - Foushana, Ben Arous. Il se caractérise en un local résidentiel d'une superficie de 350 m² devisé en 350 parts et se compose de deux niveaux RDC et de 1er étage.

5- La mise à prix : Le prix d'ouverture de la totalité d'immeuble objet de saisie a été fixé à la somme de cinq cent vingt-quatre mille six cent soixante et un dinars et 960 millimes (524.661,960 DT) après déduction de 40% du premier prix (874.436,600 DT) selon l'estimation de l'expert, M. Othman Al-Mahri, réalisé en exécution de l'ordonnance sur requête n°94454 émise par le Président du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 6/9/2023, en plus des dépenses cotées dont la valeurs est de 3.951,975 dinars.

6- La date et l'heure de l'adjudication et le tribunal devant lequel elle aura lieu : La date a été fixée au jeudi, correspondant au dix-huit janvier deux mille vingt-quatre (18/01/2024), à neuf heures du matin et les heures suivantes lendemain à la salle des audiences préparée à cet effet et devant la chambres des saisie Immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous, sise à Chouchet - Radés - Ben Arous.

7- Conditions de visite de l'immeuble saisi : L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant la journée et sans conditions particuliers. En cas de besoin, toute personne peut prendre communication du cahier des charges, sans déplacement, au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Abdel Karim Al Khichimi, situé au 18 rue Ibn Khaldoun, 2ème étage - Tunisie.

A noter : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères publiques que s'ils obtiennent l'autorisation du gouverneur de la région.

2023R03051VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisisseur : Jihen Bent Bennour Bennour, femme au foyer, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, Carte d'identité nationale n°08266089 et qui a élu son lieu de contact le bureau de son avocat Maître Kamel Chérif sis à l'avenue Béchir Sfar Mahdia, Immatriculation fiscale : 0701828/P-A-P-000.

A l'encontre de : Mourad Ben Mohamed Hédi Ben Ali El Hak, Bijoutier et résidant au 11, rue du Liban immeuble Bhar Hammam Chott Ben Arous, Carte d'identité nationale n°05152461

Le bien immobilier saisi : Tout l'immobilier objet du titre foncier n°38722 Ben Arous dénommé «Villa Pati» et composé d'une seule pièce dont la superficie totale est sept ares et soixante dix huit centiares (7, 78 ares). L'immobilier se présente en un terrain où il est construit des constructions à usage d'habitat conformément au jugement de la Cour Mixte en date du 02 Avril et 29 octobre 1896. Le titre n°1133; 1598, 4439, 46109 et 82254 et conformément au décret daté du 24 Janvier 1936, l'immobilier a été parcellé à 798 parts au nom de la partie adverse et ses associés. La part de la partie adverse s'élève à 159.50 parts de la totalité de tout l'immobilier qui s'élève à 798 parts. Le titre foncier établi par la direction de la propriété foncière succursale de Ben Arous comprend les informations suivantes :

N° du titre : 38722 Ben Arous

Nom du propriétaire : Mourad Ben Mohamed Hédi Ben Ali Ben Mohamed Hak et Béchir Ben Taïeb Ben Ali Werfelli et Salah Ben Mohamed Ben Salah Mars et Habib Ben Salah Ben Mohamed Mars et Hédi Ben Béchir Werfelli.

Adresse de l'immobilier : Les jardins de Méliane près Zahra donnant sur deux rues Superficie : Sept ares et soixante-dix-huit centiares

Nombre de pièce : Une seule pièce

Contenance de l'immobilier : Terre nue.

Référence de l'enregistrement : Dépôt 02 Volume 2005 n°187 Ben Arous

Ce titre est établi en application du jugement de La Cour Mixte en date du 02 Avril et 29 octobre 1896, titre n°1133 -1598 - 4439-46109- 82254.

Mise à prix : La mise à prix de l'immobilier saisi est fixée à cent soixante mille trois cent soixante sept dinars 126 millimes (160.367 D.T, 126) et les frais fixés par le Tribunal sont en sus.

Date et lieu de l'adjudication : La vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Ben Arous le jeudi correspondant au vingt cinq du mois de Janvier deux mille vingt quatre (25/01/2024) à neuf heures du matin et les heures qui suivent.

Visite de l'immeuble : Il est possible de visionner le bien immobilier mis à la vente et de le visiter à tout moment.

Participation à l'adjudication :

La participation à l'adjudication est permise à tout intéressé par le biais d'un avocat non stagiaire et après avoir présenté une justification du blocage du tiers de la mise à prix. Quant à la participation des étrangers, elle est assujettie à l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2023S01521VEPA1

Vente aux enchères

(Vente d'un bien immeuble)

Demandeur : Mohsen Ben Hammouda, élisant domicile au bureau de son avocat Maître Abderrahim Mehdouani, avocat à la cour de cassation, sis à la rue Moncef bey Kairouan

Partie adversaire : Mohamed Mouadh Abdellaoui.

L'immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet de la vente consiste en :

L'intégralité de 150 parts dans l'indivis de la décomposition de la totalité du bien composé de 577 parts (150/577) objet du titre foncier n°59508 dénommé Menzel Saada» qui consiste en un terrain constructible, à vocation résidentielle, sis à Bouhajla, gouvernorat de Kairouan.

Prix initial : La valeur de l'intégralité du bien objet de la vente aux enchères est estimée à soixante cinq millions trois cent quarante huit dinars quatre vingt neuf (65.348, 786 dinars)

Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le lundi 29 Janvier 2024 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 9h du matin, rue Cadhi Noomen Kairouan.

Visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat M Abderrahim Mehdouani, sis à la rue Moncef Bey Kairouan ou consulter le cahier des charges déposé au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan.

2023S01525VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts

D'un immeuble non immatriculé

Le poursuivant :

Mabrouka bent Hsan Khelifa, résidente à Bouhjar, Monastir, élue comme domicile le cabinet de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken. Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Khaled Ben Mohamed Saafi, travailleur, CIN n°04146922 du 25/10/2019, résident à la rue Quods n°10, Moknine, Monastir.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble sis à une impasse ouvrante sur rue de la Liberté, Bouhjar, Monastir, représentant une maison ancienne ayant un accès en commun avec une villa.

Immeuble composé d'un hall, salon, salle de bain, cuisine, toilettes et 2 chambres à coucher ouvrant sur un accès pour l'aération et l'entrée de la résidence.

Superficie totale du terrain 126 m² superficie couverte 92 m² superficie des coins 12 m² superficie de l'entrée en commun sur la surface 9 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à quatre vingt cinq milles huit cents soixante dix dinars (85.870,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le mercredi 31 Janvier 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Monastir.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S01529VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hédi Nuira, RC : B167001997.

La partie saisie : Madame Mbarka Bent Chebil Ben Amira Essassi demeurant à Ben Arous n°4 rue Ibn Zaidoun cité el amen el Yassminet el Médina el Jedida.

L'Avocat poursuivant : Maître Arifi Besma; Avocate à la cour de cassation, route Mornaguia rue 4657 et 42574 Sejoumi; MF 0988998/V.

Propriété saisie : Des parts indivises revenant à la caution Mbarka Bent Chebil Ben Amira Essassi, dans la propriété dénommée "ARDH CHEDHLIA objet du TF n°1519 Ben Arous" situé à la Machikhet el Bassatine délégation Ezahra Gouvernorat de Ben Arous au bord de la route n c4 entre Boumhal Naassen et ayant une superficie de 2000/8989 mètres carrés il se compose d'un terrain blanc vacant.

Mise à prix : le prix de la propriété est 1.191.130, 000 DT Frais et honoraires d'Avocat en sus d'après une expertise réalisée par Mr Oussama Ben Mahmoud expert désigné par une ordonnance sur requête n°90545 du président du tribunal de première instance de Ben Arous.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieux le jeudi 25 janvier 2024 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Tout Intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2023403037VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71 894 201

Fax : 71 894 202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F (Ex RC n° B187881996), élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Houda Bent Mohamed SEHLI, Tunisienne, née le 18/12/1979 à Tunis, commerçante, titulaire de la CIN n°08104594, demeurant au 1 Rue Bahrein Cité Essalama Mornaguia Manouba.

Approbateur de prêt hypothécaire : Wajdi Ben Mohamed Béchir Mekni, Tunisien, né le 5/4/1978 à Béja, titulaire de la CIN n°07322277, demeurant au 1 Rue Bahrein Cité Essalama Mornaguia Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 307 parts de l'immeuble sis à Elmornaguia gouvernorat de Manouba, objet du titre foncier n°18345 Manouba dénommé «FERCHICHI» consistant en un terrain nu sis dans un rassemblement d'habitation limité de l'Est, immeuble revenant à Hela FERCHICHI, du Sud un Immeuble de l'Ouest immeuble revenant à Karim Larnaout, l'accès pour le terrain du centre d'El Mornaguia puis la route régionale n°576 route El Attar à 2 km, jusqu'à l'arrivé au pont sur l'Autoroute menant vers Béja qui mène à un rassemblement d'habitation là où se trouve le terrain.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée après le rabais de 40% à la somme de dix sept mille cent trente dinars six cent millimes (17130,600 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 24/01/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Manouba (chambre des ventes immobilières) situé à la Route de Oued Ellil km 7 La Manouba.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de La Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Manouba.

2023403044VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F (Ex RC n° B187881996), élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Ezzeddine Ben Aroussi Habibi, Tunisien, né le 15/4/1974 à Tunis, Pharmacien, titulaire de la CIN n°07256594, demeurant à Menzel Habib Borj el Amri Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises sises en bordure de la route El Fejja village Menzel Habib Drijett délégation de Tbourba gouvernorat de Manouba consistant en un terrain agricole, clôturé par des fils de fer d'une superficie de 22561.79 parts du titre foncier n°1275 Manouba dénommé «ELMANGOUB VI» d'une superficie globale de 10 ha 90 a 90 ca sur lequel est édifié une villa à usage d'habitation, à son coté un immeuble secondaire.

- La villa se compose de véranda de deux cotés, deux salons, 2 cuisines, une cuisine avec séchoir, chambre à coucher, à gauche couloir menant vers trois chambres à coucher, une chambre à coucher familiale, salle de bain, salle d'eau, un escalier menant à la terrasse, la superficie couverte de la villa 321 m², le sol est en marbre

thela, les murs sont en brique, sa toiture est en béton armé recouvert de plâtre, équipé de toutes les commodités, avec chauffage central.

- Le bâtiment secondaire se compose d'un dépôt d'une superficie de 43 m² environ à coté se trouve un studio avec cuisine, salle d'eau, en arrière un escalier menant à la terrasse d'une superficie de 56 m².

- Le reste du terrain est planté d'arbres fruitiers, 2580 oliviers, 200 amandiers, 100 péchés et abricotiers, irrigué par un bassin de collecte d'eau provenant de la terrasse.

La valeur des parts indivises (terrain) : 02 ha 25 a 61.79 ca x 98000.000 DT = 221105,542 DT.

- Les constructions de la villa : 321 m², prix 1100,000 DT le m², prix Total : 353100,000 DT.

- Les constructions du studio : 56 m², prix 700,000 DT le m², prix Total : 39200,000 DT.

- Les constructions du dépôt : 43 m², prix 600,000 DT le m², prix total : 25800,000 DT.

- Les constructions du collecteur d'eau 15000,000 DT.

La Valeur totale des constructions : Quatre cent trente trois mille cent Dinars (433100,000 DT).

La Valeur des parts indivises y compris les arbres fruitiers et les constructions :

- Terrain : 221105,000 DT

- Constructions : 433100,000 DT

La valeur totale : Six cent cinquante quatre mille deux cent cinq dinars 542 Millimes (654205,542DT).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée après le rabais de 40% à la somme de trois cent quatre vingt douze mille cinq cent vingt trois dinars 326 Millimes (392523,326DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 24/01/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Manouba (chambre des ventes immobilières) situé, à la Route Oued Ellil km 7 Manouba.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Manouba.

2023403045VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la Sté «Global Assurance»

IU : 1019973 A

En vertu du jugement n°872 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 30/10/2023, il a été déclaré, en premier ressort, la cessation des paiements par la Société «Global Assurance» de ses dettes, à partir du 30/4/2022, et par la suite, il a été déclaré en faillite avec les conséquences juridiques qui en découlent, et la désignation de madame Ghaya Taj El Molk Bel Khoja en tant que juge commissaire et l'expert Chokri El Heni en tant que syndic de faillite de la société.

Selon cela, le syndic de faillite demande à tous les créanciers de fournir leurs pièces justificatives dans les délais légaux à son bureau sis au n°34 rue Ali Dargouth, étage 3, bureau A, 1001 Tunis.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Essahafa et La Presse en date du 21/12/2023.

2023T01237VEPA2

Clôture de Faillite

Société «UNIVERSELLE SERIGRAPHIE»

Siège : Avenue Habib Bourguiba Grombalia 8030

Capital : 793.000dt000

MF : 00/M/A/20524/L

En vertu du jugement numéro 230 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 7/12/2023 il a été déclaré la clôture de la faillite de la société UNIVERSELLE SERIGRAPHIE dont le siège social : Avenue Habib Bourguiba Grombalia 8030 ; Registre de commerce n°B1101011997.

Et l'autorisation de Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite d'effectuer la procédure de publier cette décision sur le journal officiel de la République Tunisienne.

2023403031VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°40 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 4/12/2023, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur les biens de madame Hajer Frayji et les héritiers de son mari décédé feu Mouldi Ben Fraj Ben Khamiss Trabelssi sous le régime matrimonial de la communauté de biens et Madame Sabrine Abdeli comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef à la rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023403047VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 19 Janvier 2024

Compagnie Gestion et Finance (CGF)

Société anonyme

Au capital de 3.000.000,000 TND

Siège social : 17 Rue de l'Ile de Malte, Immeuble lira, 1053 les Jardins du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0539726X

Les actionnaires de la société C.G.F. sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 19 Janvier 2024 à 11h au

siège de l'Association des Intermédiaires en Bourse sis au 19 Bis, rue Kamel Atatürk 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités et des délais de convocation

- Sort de la société au vu de retrait de l'Agrément du Conseil du Marché Financier

- Pouvoirs pour formalités.

2023T01236SANB3

Convocation à l'assemblée générale Extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20 095 590 Dinars

Siège social : Zl Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

En ma qualité de Président du Conseil d'Administration, j'ai le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Janvier 2024 à 10h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité d'exploitation.

2- Pouvoirs pour formalités.

2023R03045SANB3

Convocation

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme

Au capital de 19 472 530 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 25 Janvier 2024 à 10 heures, au siège social de la Société sis au 11 rue des lilas 1082, Tunis, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Continuité d'exploitation,

II- Confirmation et validation de l'augmentation du Capital décidée par l'AGEX du 29/12/2022,

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGE sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2023R03048SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire (2022)

Société de Liberté d'Exploitation des Eaux Minérales S.A «HAYET»

S.A au capital social de 12.200.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 9100 Sidi Bouzid

Identifiant Unique : 421684H/A/M/000

CNSS : 102925-08

Le conseil d'administration de la Société convoque les actionnaires à l'assemblée générale annuelle ordinaire (2022) qui se tiendra le 27/01/2024 à 9 heures du matin au siège de l'unité de production de la société situé à Baten El Gazel Nord à Jelma, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5. Affectation du résultat net de l'exercice 2022.

6. Octroi de Quitus aux administrateurs.

7. Désignation/Ratification du Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices (2023), (2024) et (2025).

8. Pouvoirs.

2023403040SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2024 à 15 h

LA SOCIETE SMART CAPITAL

SA au capital de 5 000 000 dinars

Siège social : Immeuble Saphir Les Berges du Lac II - 1053 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1630394X

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 31 janvier 2024 à 15 h au siège social de Smart Capital, sis à Immeuble Saphir, 1er étage, avenue du Dinars Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

3. lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022

4. Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2022 et des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022

8. Pouvoir pour les formalités légales.

2023403051SANB3

Autres sociétés

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave Viticole Tunis Nahli

MF : 040885W

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave Viticole Tunis Nahli, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 janvier 2024 à 9 heures, au siège de la société sis à Nahli Cebelet Ben Ammar pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022.

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats

6/ Fixation du jeton de présence accordé aux administrateurs.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2022 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2023T01233SODB3

DIVERS

Avis au public

Offre de cession au plus offrant

D'un appartement et un magasin à Sfax

En vertu de la décision du règlement judiciaire n°80 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 12/12/2023, le contrôleur d'exécution du plan de sauvetage de la Société Mutuelle centrale des Services Agricoles et Oléicoles (CCO), met en vente au plus offrant sous plis secrets pour 2 locaux propriétés de ladite société sis à Sfax angle rue Wzara et Anathol France. Le 1er local est l'appartement objet du titre foncier 8905 Sfax (79 m²) sis à l'entresol, le 2ème local est le magasin d'une superficie de 21 m² objet du titre foncier n°8886 Sfax. Tout soumissionnaire peut opter à l'achat d'un seul local ou les 2 locaux séparément. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du contrôleur d'exécution contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des Charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre CCO». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sise au centre Challakh Bloc A. 2 étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 71.472.065 au plus tard le 24/01/2024 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU : 0000361/Z).

2023T01232DIVD2

Avis

Madame Hajjej Rokaya titulaire de la C.I.N numéro 07527008 annonce que le titre de propriété n°11/35740 concernant le titre foncier n°48681 Kairouan a disparu et ce suivant l'ordre n°16035 en date du 27 Novembre 2023.

2023R03050DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Mustapha ben Omar ben Mouhamed Slimen titulaire de la carte d'identité n°04023358 émis à Tunis le 16 février 2021, déclare que l'original de titre de propriété n°15/50339 objet du titre foncier n°37765 Monastir (qui est un terrain propice à la construction) d'une superficie globale de 2224m² situé à wardanine sud délégation de wardanine gouvernorat de Monastir qui lui appartient est perdu et qu'il a eu un certificat de perte émis par le poste de sécurité nationale de wardanine le 13 décembre 2023 n° 501 et il veut extraire une deuxième copie originale.

2023S01520DIVD2

Avis

Mme Aziza Bent Ali Jawadi et Mme Aicha Bent Abd Arrahmen Jawadi informent le public que son titre de propriété concernant un terrain de superficie de 214 m² situé à la route de Gabès km 7 Sfax est perdu et qu'elles désirent avoir une deuxième copie originale.

Les oppositions seront reçues chez Mme Ayadi Yosra notaire à Sfax place Sidi Belhassan au cours de 30 jours de cette publication.

2023X01653DIVD2

Avis

Monsieur Mourad Ben Mohamed Ben Mohamed Charfeddine avise être propriétaire d'une parcelle de terre Sud d'une superficie de 1232. 50 m² sise à la route Eddaier km 7 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte devrait intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X01654DIVD2

Avis

Monsieur Ali, Fatma, Mohamed, Zayneb, Mahmoud, fils de Hsouna Mezghani annoncent qu'ils sont propriétaire d'un terrain de superficie 7935 m² sis à la route Menzel Chaker km 17 lieu connu par sidi Abdellah Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Sellami Sami rue Nasria immeuble Saphir 1er étage n°14 de Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X01655DIVD2

Avis

Monsieur Hatem Ben Ahmed Sellami annonce qu'il est propriétaire d'un terrain de superficie 930 m² sis à la route de Gabès km 4 Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Sellami Sami rue Nasria immeuble Saphir 1er étage n°14 de Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X01656DIVD2

Avis

Messieurs Ridha, Rafika, Habib, Mohamed Najib, Hedia, fils de Taoufik Mezghani, annoncent qu'ils sont propriétaires d'un terrain de superficie de 10 marajiaas sis à la route Menzel Chaker km 17 lieu connu par Sidi Abdellah Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Sellami Sami rue Nasria immeuble Saphir 1er étage n°14 de Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X01657DIVD2